



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

" Macron, augmente nos salaires ! "

Jeudi 17 mars

Grève nationale Public Privé et manifestation

" Hidalgo, n'augmente pas notre temps de travail ! "

Mardi 22 mars

AG et Manifestation des personnels Ville de Paris

Tous les prix explosent (et ça ne date pas du conflit en Ukraine) mais les salaires ne suivent pas.

Plutôt que d'augmenter le SMIC, le gouvernement a préféré multiplier les cadeaux fiscaux aux plus riches. En 2 ans ce sont 51 milliards de dividendes qui ont été versés aux actionnaires.

Les services publics continuent à être sacrifiés avec des suppressions de postes qui n'ont pas cessé ni à l'hôpital public ni dans l'éducation ! Les personnels des collectivités subissent les conséquences de la loi de la fonction publique en particulier l'augmentation du temps de travail. Depuis plus de 20 ans le pouvoir d'achat des fonctionnaires baisse continuellement.

La Ville de Paris refuse d'appliquer des mesures qui pourraient améliorer les conditions d'emploi et les revenus des agent.es (et des futur.es retraité.es) comme celles de promouvoir 100% des collègues promouvables, de rendre effective l'égalité salariale F/H, d'organiser un plan massif de déprécarisation des vacataires et contractuel.les.

Jeudi 17 mars

Journée nationale de Grève et de manifestations

14h MANIFESTATION

Appel national CGT - CFTC - CGC – FSU - SUD/Solidaires - UNSA

*Dégel du point d'indice + Revalorisation des grilles, du SMIC, des salaires et des pensions,
Abrogation de la loi de transformation de la FP + Création de postes*

Face à nos mobilisations, la Ville avait accordé 3 jours "Ville capitale" pour tous.tes, 2 CA de fractionnement (conditionnés à une répartition des congés sur l'année).

En cas d'annulation définitive par le Tribunal administratif, la Ville s'était engagée à compenser les 3 jours. Pourtant les dernières propositions de la Ville ne permettent même pas cette compensation !

Pour les agent.es en horaires fixes en sujétion 1 à 7, ce serait une **compensation très partielle**. Pour celles.ceux en sujétion 0 l'exécutif dit envisager d'en inclure certain.es en sujétion 1.

Et la Ville n'envisage **aucune compensation pour les 12 000 collègues à l'horaire variable** qui ne bénéficient d'aucune sujétion ! Sa seule proposition pour ces collègues consiste à **augmenter le plafond des JRTT (jusqu'à 27)**...en leur "permettant" de travailler plus longtemps chaque jour ! **Ce n'est donc pas une compensation !**

La Ville refuse d'utiliser l'outil légal que représente la sujétion (réduction du temps de travail en reconnaissance de la pénibilité), comme créer une sujétion de niveau 1 pour travail sur écran ou pour accueil du public, comme l'augmentation du volume horaire des sujétions existantes ou leur cumul, la prise en compte du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif.

Mardi 22 mars

Conseil de Paris

« Pas une minute de plus ! »

UNSA- UCP - SUPAP FSU - FO - CFTC

Assemblée Générale de 9h à 12h à la bourse du travail, 3 rue du Chateau d'Eau, salle Croizat, métro République

Manifestation République-Hôtel de Ville. RDV à 12h à République

Réunion sur le temps de travail autorisée par l'administration dans le cadre des réunions d'information syndicale

On peut faire grève une heure, une demi-journée, une journée